

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20150521-2015\_A086-DE  
Date de télétransmission : 02/06/2015  
Date de réception préfecture : 02/06/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 21 MAI 2015  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2015\_A086**

**OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Lancement d'un appel à projets pour la réalisation d'un équipement d'hébergement touristique sur le site du plan d'eau de Peyrolles**

Le 21 mai 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes, Place Louis Philibert au Puy-Sainte-Réparate, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 15 mai 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BERNARD Christine – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

**Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s)** : Néant

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales** : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MORBELLI Pascale – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à PAOLI Stéphane – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à CIOT Jean-David – DAGORNE Robert donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BASTIDE Bernard – FILIPPI Claude donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – FREGEAC Olivier donne pouvoir à TALASSINOS Luc – GALLESE Alexandre donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – LAFON Henri donne pouvoir à PELLENC Roger – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MERGER Reine donne pouvoir à SICARD-DESUELLE Marie-Pierre – PIZOT Roger donne pouvoir à CHARRIN Philippe – PROVITINA-JABET Valérie donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – ROLANDO Christian donne pouvoir à TAULAN Francis – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – TERME Françoise donne pouvoir à BOUDON Jacques – ZERKANI Karima donne pouvoir à BERNARD Christine

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : BORELLI Christian – BOULAN Michel – CALAFAT Roxane – CHARDON Robert – GARELLA Jean-Brice – PEREZ Fabien – POLITANO Jean-Jacques

**Secrétaire de séance** : Stéphane PAOLI

**Monsieur Roger PELLENC** donne lecture du rapport ci-joint.

**05\_7\_01**

**CONSEIL DU 21 MAI 2015**

Rapporteur : Roger PELLEC

Co-rapporteurs : Hervé FABRE-AUBRESPY

Jean-Pierre SERRUS

Olivier FREGEAC

**Politique publique : Développement économique et emploi**

**Thématique : Tourisme et promotion du territoire**

**Objet : Lancement d'un appel à projets pour la réalisation d'un équipement d'hébergement touristique sur le site du plan d'eau de Peyrolles**

**Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Acquis et déclaré d'intérêt communautaire en 2002 au titre « des actions de développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement et événements susceptibles d'accueillir le public de plusieurs communes » le site du plan d'eau du Plantain est depuis géré en régie directe par la CPA. Le développement croissant de l'attractivité du site s'inscrit aujourd'hui dans un contexte de raréfactions des ressources et de modifications du paysage administratif et réglementaire. C'est pourquoi, il est envisagé aujourd'hui, de poursuivre le développement du site par la mise en œuvre d'un « appel à projets » dont le périmètre maximum se limitera aux espaces encore disponibles à ce jour.

## **Exposé des motifs :**

### **1/ Le Plan d'eau du Plantain : une opération communautaire**

Le plan d'eau du Plantain a été acquis et déclaré d'intérêt communautaire en octobre 2002 (délibération 2002\_A141), au titre des compétences « actions de développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement et événements susceptibles d'accueillir le public de plusieurs communes ». Après une année de transition sur la base d'une convention de gestion avec la commune de Peyrolles-en-Provence, la Communauté du Pays d'Aix a pris la responsabilité de la gestion du site au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

A ce jour, la Communauté du Pays d'Aix gère un plan d'eau de 50 hectares, et 12,6 hectares en bordure de celui-ci : 5 hectares sont aménagés et 7,8 hectares sont aujourd'hui libres de toute occupation.

### **2/ Un nouveau contexte**

Le développement croissant de l'attractivité du site s'inscrit aujourd'hui dans un contexte de raréfactions significatives des ressources et du passage à la métropole en janvier 2016. De ce fait, le positionnement de cet équipement : orientation d'aménagement, moyens, ambitions, mode de gestion, doivent être reconsidérés au regard de ce contexte. Par ailleurs, après l'abandon d'un projet de « base vie » dédiée aux salariés d'ITER, il a été envisagé et confirmé par les conclusions du dernier Comité de pilotage du Lac, de réaliser un « Parc Résidentiel de Loisirs » ou une « Résidence de services et de tourisme » afin de compléter l'offre d'hébergement touristique sur le bassin de vie du Val de Durance.

### **3/ La mise en œuvre d'un projet touristique**

Compte tenu du contexte économique et budgétaire, la Communauté du Pays d'Aix envisage de mettre en œuvre une procédure d'appel à projets, suivie d'un contrat de location d'une durée déterminée. Pour le montage de l'opération la CPA se fera accompagner d'une AMO juridique.

Cette procédure permet de laisser différents candidats s'exprimer librement sur un projet d'intérêt général dans le respect des règles d'urbanisme en vigueur, dès lors qu'il se situe sur le domaine privé de la collectivité.

Dans l'état actuel, ces trois conditions sont réunies sur le site de Peyrolles. Cette mise en concurrence, créatrice de nouvelles idées, permettra de faire émerger un projet touristique de qualité.

L'ensemble des choix techniques s'effectuera au sein d'un comité de pilotage dédié.

### Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités locales ;

VU la délibération n°2002\_A141 du Conseil communautaire du 17 octobre 2002, déclarant cette opération d'intérêt communautaire ;

VU la délibération n°2005\_A324 du Conseil communautaire du 8 décembre 2005, approuvant le principe d'une DSP pour l'aménagement et la gestion de la base de loisirs de Plantain ;

VU la délibération n°2012\_B281 du Bureau communautaire du 12 juillet 2012, relative à la convention de mise à disposition du Plan d'eau de Peyrolles au profit de la CPA ;

VU la délibération n°2014\_B192 du Bureau communautaire du 20 février 2014 relative à l'approbation d'une convention d'autorisation d'occupation temporaire d'une partie du lac de Peyrolles avec un opérateur privé pour l'installation et l'exploitation d'un téléski nautique ;

VU l'avis de la commission développement économique et emploi du 26 mars 2015 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 23 avril 2015 ;

### Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** le lancement d'un appel à projets pour la mise en place d'un Parc Résidentiel de Loisirs ou d'une Résidence de service et tourisme sur un périmètre cohérent avec les activités existantes et les orientations d'aménagement du site ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

**OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Lancement d'un appel à projets pour la réalisation d'un équipement d'hébergement touristique sur le site du plan d'eau de Peyrolles**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	85
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	85
Majorité absolue	43
Pour	85
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



29 MAI 2015